

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT SIX****Le 16 avril 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur CHIGNIER Bernard (doyen d'âge)  
Date de la convocation : 07 avril 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean Luc, Mme. MONTANES Véronique, Mme. GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme DEVIS Isabelle, M. LOPEZ Pierre, M. CHEVALIER Damien, Mme. BERAUD Audrey, M. BERTHELIER Bruno, Mme DEMONT-POYET Nadège, Mme DE CASTRO RIBEIRO Odette, M. LACROIX Jérémic, Mme URBAIN Sandrine, M. DANIERE Sébastien, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. BAS Christian, Mme DUGELET Isabelle, M. DECHAVANNE Yves, Mme. LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. SANDRI Roger, M. PONCET Paul, Mme BRIENNON Geneviève, Mme. JOLY Michelle, M. FONTAINE Didier, M. VALORGE René, Mme CHEVALIER Sylvie, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. DESCASSE Guillaume, Mme. BASSI Ophélie, M. AUBRET Alain, Mme. RESSOT Ghislaine, Mme DESSEIGNE Catherine, M. BOUSSAND David.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 41

Excusés : M. PAVET Patrice, M. THEVENET Victor, M. PALLUET Dominique

Pouvoirs : M. PAVET Patrice à M. BERTHELIER Bruno, M. THEVENET Victor à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à Mme. DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri (Arcinges).

**N°2026/N°070****OBJET : LECTURE CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1111-12 à L. 1111-14 et L. 5211-6,

Considérant que lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président doit donner lecture de la charte de l' élu local, composée des droits et devoirs prévus par les articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT,

Considérant que le président doit remettre aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local, cette copie ayant été adressé à chacun des conseillers communautaires,

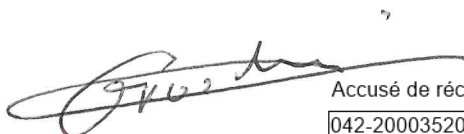
Considérant que le Président du conseil communautaire a donné lecture de la charte ci annexée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Prend acte de la lecture de la charte de l' élu local en séance.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Arcinges  
M GROSDENIS Henri

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260416-DELIB2026-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026  
Publication : 21/04/2026